

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023 des membres du Conseil Municipal</p>

Présents :

- Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sandra DUVAL, Céline DUSSAULX
- Messieurs Patrick DUPREZ, Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER, Éric GAUDFRIN, Gilles THOMAS.

Absent : J FOUCAULT

Absents avec pouvoir à :

- A ROCHETTE : Céline MESNIL.
- C CARPENTIER : Paul DE DREE
- B SCHWEIZERT : Jean – Jacques LETAILLEUR

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE.

La séance est ouverte à 20h30

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023.

Après la lecture par Mme la maire du procès-verbal du Conseil municipal du 04 /04 /2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) VOTE AUTORISANT MME LA MAIRE A CONTRACTER UN PRET RELAIS BANCAIRE DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU HAMEAU DU BOIS DU MOULIN.

Le montant des travaux liés à la réalisation de la première étape de la viabilisation du « Hameau du moulin » est estimé à 600 000€HT, par l'assistant de maîtrise d'ouvrage G LAAGE mandaté par la municipalité.

Ce montant des travaux nécessite au plan budgétaire municipal de contracter un prêt relais bancaire in fine, sur trois ans. Ce prêt, remboursable par la vente de quelques terrains du futur hameau, est destiné à assurer la trésorerie indispensable pour financer les travaux des entreprises qui seront retenues après un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil municipal autorisent Mme la maire à contracter un tel prêt relais bancaire in fine.

3) QUESTIONS DIVERSES

Suite à la nécessité de transparence et de communication sur les actions menées pour le devenir et le quotidien de l'école du village, Mme la maire rappelle lors de ce Conseil municipal que la municipalité demande à l'académie de Versailles de bien vouloir accorder à l'école du village le maintien de ses trois postes actuels de professeurs chargés de tous les cycles de formation de l'enseignement primaire.

Par ailleurs, Mme la maire souligne les actions des différents acteurs liés par l'hypothèse de la suppression d'un des trois professeurs de l'école du village lors de la prochaine rentrée scolaire.

- **Le contexte national**

A la faveur d'une baisse démographique, *importante dans le primaire, soit 63 700 enfants de moins en septembre 2023 dans les écoles françaises*, l'Éducation nationale va perdre entre 2022 et 2027 quelque 500 000 élèves, sur 12 millions aujourd'hui. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale a récemment confirmé que le gouvernement comptait bien supprimer 1 500 postes d'enseignants à la rentrée 2023, comme le prévoit le projet de loi de finances 2023 adopté à l'automne dernier par le Parlement.

- **La situation dans l'académie de Versailles.**

Concernée par cet objectif de suppression de postes de professeurs, l'académie de Versailles a missionné Mr ROCHARD, inspecteur de l'éducation nationale en charge des écoles du Vexin pour faire un point sur leurs effectifs lors de la prochaine rentrée scolaire et envisager, face à la baisse éventuelle de leurs élèves, les solutions d'animations pédagogiques à envisager telles que :

- le maintien des trois professeurs d'école actuellement en poste,
- la suppression d'un des trois postes, avec la conduite par deux enseignants des formations en maternelle, en cours préparatoire, en cours élémentaires et en cours moyens.
- la création d'un regroupement pédagogique intercommunal.

- **La situation à Grisy-les-Plâtres.**

- ✓ **Les actions de la municipalité**

- Face à la sollicitation du corps d'inspection, la municipalité a donc reçu le 06 janvier 2023 Mr l'inspecteur de l'Education nationale pour faire un état des lieux et des perspectives d'effectifs dans les écoles maternelle et primaire de Grisy-les-Plâtres.

Durant cet échange, la municipalité a demandé le maintien des trois professeurs des écoles chargés de tous les cycles de formation des enseignements maternelle et primaire, puis transmis à la demande de son interlocuteur un dossier de présentation de ses arguments et des prévisions d'effectifs dans l'école, pour les quatre prochaines années scolaires.

- Accompagnement des actions organisées par les parents d'élèves : réunion publique, manifestation publique devant l'école, communications sur les pages des médias numériques utilisées par la mairie.
- Concertation entre les maires de Vexin- centre, concernés comme Grisy-les-Plâtres, par des suppressions de postes de professeurs d'école dans les établissements de formation des enfants de leurs villages.
- Sollicitation d'un sénateur du Val-d'Oise pour obtenir une audience des parents d'élèves et de la municipalité auprès de Mme la Rectrice de l'académie de Versailles qui doit entériner la décision de suppression de poste ou pas.

- ✓ **L'action de la communauté de communes Vexin-centre**

Présentation lors du comité départemental de l'Education par N NINOT, présidente de la communauté de communes Vexin – centre, des problèmes posés et inquiétants, tant pour les parents d'élèves que pour la population et les élus locaux, par la suppression de professeurs d'écoles envisagés dans six écoles rurales de la communauté de communes et dix écoles dans le Vexin français.

- ✓ **Les actions des parents d'élèves**

- Tenue d'une réunion publique d'information sur le devenir de l'école du village le 25 mars dans la salle du Conseil municipal de la mairie : présentation du projet de supprimer un poste d'enseignant à Grisy et tour de table sur les actions à mener pour contrer le dit projet.
- Présentation, avec Mme la directrice de l'école de Grisy-les-Plâtres, du dit projet : à Mme Emilie CHANDLER, députée de la 1^{ère} circonscription du Val-d'Oise le 11 février.

- Mobilisation publique le 18 avril devant l'école, des parents d'élèves et villageois avec les invitations vaines de la presse locale et de l'inspecteur de l'Education nationale.

- **Au jour le jour : les actions de la mairie pour l'école du village et la vie périscolaire,**

- Mise à disposition d'une restauration scolaire nécessitant l'engagement de 9h00 de personnels / jour, le chauffage et l'entretien de la salle de restauration. *Malgré une augmentation de 10% des repas livrés par le traiteur partenaire de la mairie, le prix du repas des enfants ne sera pas augmenté en 2023.*

- Versements annuels d'une subvention de 10 700€ à la caisse des écoles.

- Participation financière de 3 327€ pour l'installation d'un second tableau numérique.

- Entretien divers des locaux scolaires : nouveau revêtement de la cour de l'école et implantation de deux jeux d'enfants au sol, installation d'un cabinet d'aisance pour les personnes à mobilité réduite, photocopies, travaux sur les réseaux électriques, peinture, ménages quotidien et d'été.

- Versements annuels d'une subvention de 5 000€ à la garderie périscolaire du village, complétée par deux versements de 5 300€ pour combler un déficit persistant en 2022 et 2023. *A noter que la garderie est ouverte le matin à partir de 07h00 et le soir jusque 19h00, sans réservation et dès la présence d'un enfant.*

- Inscription, sans contre-partie financière, de tout enfant extérieur au village.

- Mise disposition libre du « Parc des Maurois » pour les enseignements liés au « sport à l'école ».

- En fin d'année scolaire, remise de dictionnaires « Français-Anglais » aux élèves intégrant au terme des congés scolaires d'été les enseignements du collège.

- **Dossier des argumentaires de la municipalité et des parents d'élèves auprès des autorités du rectorat de l'académie de Versailles consultables via : <https://www.grisylesplattes.fr/vie-pratique/enfance-et-education/vie-scolaire-et-periscolaire/petite-synthese-sur-les-actions-menees-pour-le-devenir>**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.